

Non classifié

DAF/COMP/GF/WD(2012)28



Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

06-Jan-2012

Français - Or. Français

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE

DAF/COMP/GF/WD(2012)28
Non classifié

Forum mondial sur la concurrence

CONCURRENCE, MATIÈRES PREMIÈRES ET VOLATILITÉ DES PRIX

Contribution du Ministère des Affaires Économiques et Générales (Maroc)

-- Session I --

Cette contribution est soumise par la Direction de la Concurrence et des Prix, Ministère des Affaires Économiques et Générales (Maroc) au titre de la session I du Forum mondial sur la concurrence qui se tiendra les 16 et 17 février 2012.

JT03314015

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Français

CONCURRENCE, MATIÈRES PREMIÈRES ET VOLATILITÉ DES PRIX

-- Ministère des Affaires Économiques et Générales (Maroc) * --

1. La volatilité des cours des matières premières et leur instabilité, sont et restent parmi les grands défis de ces quatre dernières années pour plusieurs pays. Les prix internationaux des denrées alimentaires de base (sucre, céréales, produits gras, riz, maïs...), du pétrole, des minerais ont enregistré des records non atteints depuis une trentaine d'années. L'année 2008 a été inéluctablement le témoin de cette évolution erratique et irrationnelle des marchés mondiaux, le baril du pétrole, pour n'en citer que ce marché, ayant percé le plafond de 145 \$ en juillet 2008 a vertigineusement touché le plancher de 40 \$ peu de mois après.
2. L'accalmie vécue au cours des premiers mois de 2009 n'a été que d'une courte trêve pour une nouvelle reprise de cette flambée fin 2010. La volatilité des marchés des matières premières submerge le monde d'un voile d'incertitude et de crainte amplifiée par les prémisses d'un essoufflement économique dont les symptômes s'éclaircissent et s'affirment de jour en jour.
3. Les débats sur les causes de cette flambée font bon train. Cependant, chacun s'accorde à reconnaître un déséquilibre croissant entre l'offre et la demande. La multiplication des catastrophes naturelles a indiscutablement joué un rôle de déclencheur dans la perturbation de l'offre en matières premières. Ainsi les inondations au Pakistan et en Australie, les incendies en Russie, la sécheresse en Amérique latine et en Chine ont mis en péril les récoltes. Par ailleurs, les conflits géopolitiques et les soulèvements des peuples de certains pays arabes principalement producteurs de pétrole expliquent pour une grande part les dysfonctionnements observés sur le marché des produits pétroliers. Du côté de la demande, la tension est également à son comble. La consommation que ce soit en produits énergétiques ou autres est tirée par la croissance exponentielle des pays émergents.
4. Une offre menacée de raréfaction par la multiplication des catastrophes naturelles et par, une demande qui explose : la hausse des prix se comprend aisément. Cependant, la rapidité de l'envolée, ainsi que l'intensité des fluctuations, laisse penser que des facteurs spéculatifs sont également à l'œuvre.
5. Le Maroc étant un pays non producteur du pétrole et dont les ressources naturelles sont limitées subit de plein fouet la flambée des prix internationaux. Sa forte dépendance du marché extérieur pour la couverture d'une grande partie de ses besoins en produits de base accentue sa vulnérabilité face aux contraintes dictées par la volatilité des marchés mondiaux.
6. Effectivement, 97% des besoins du royaume en produits pétroliers sont importés, plus de la moitié des consommations en sucre brut proviennent de l'extérieur, le secteur des huiles de table importe presque 90% de ses besoins en graines de soja, de tournesol et en huiles brutes nécessaires à la production des huiles alimentaires raffinées. Les importations des céréales quant à elles restent très tributaires des années agricoles et peuvent atteindre plus 70 % en blé certaines années.

* Contribution soumise par M. El Hassane Bousselmame, Directeur de la Concurrence et des Prix, Ministère des Affaires Économiques et Générales (Maroc).

7. Hormis sa dépendance, le Maroc est parmi les pays les plus consommateurs de certains produits de base spécialement le sucre raffiné, avec 35 kg/habitant contre une moyenne mondiale de 22 kg, les céréales qui constituent l'essentiel de l'alimentation du marocain sans oublier les huiles alimentaires, en plus des produits énergétiques dont personne ne pourrait contester l'importance primordiale à la marche du moteur de l'économie d'un pays.

8. Certes, ces secteurs sont stratégiques. Cependant, l'envolée des cours mondiaux accouplée à de fortes consommations en font un lourd fardeau pour le pays que se soit au niveau de la balance commerciale, des factures d'importations ou de l'impact généré pour le budget de l'État.

9. La réaction des autorités marocaines face à l'emballement du marché international a été rapide et séquentielle. Ainsi la Direction de la Concurrence et des Prix relevant du Ministère des Affaires Économiques et Générales ayant la délicate mission de coordonner entre la politique du gouvernement en matière des prix et la mise en œuvre de la politique de la concurrence s'est trouvée en plein milieu de cette problématique.

10. Dès fin 2007, un ensemble de mesures ponctuelles de court terme a été mis en place pour pallier à l'urgence que revêt la situation. L'objectif primordial était de prémunir le consommateur au même titre que les producteurs de tout surcoût qui pourrait compromettre le pouvoir d'achat du premier ou la compétitivité du second dans une optique jugée à l'époque conjoncturelle et limitée dans le temps.

11. La stratégie consista à activer un ensemble de dispositifs a même d'amortir le choc du marché international. La première action menée à ce niveau a été d'ordre tarifaire et portait sur la réduction voire la suspension des droits de douanes sur tous les produits touchés par la flambée des prix et dont les importations sont soumises à d'importants niveaux de protection. Les secteurs bénéficiaires étaient les céréales, le beurre et le sucre.

12. Or, si ce dispositif a prouvé une certaine efficacité pour certains secteurs, il n'en a pas été de même pour d'autres dont le niveau de protection est au minimum : le cas des huiles alimentaires et des produits pétroliers, et semble insuffisant pour certains d'autres. Il fallait y conjuguer d'autres mesures palliatives pour un résultat palpable et plus significatif.

13. Le deuxième niveau d'intervention des autorités marocaines pilotée par la Direction de la Concurrence et des Prix en coordination avec les ministères de tutelle des différents secteurs a été l'instauration d'un système de restitutions sur les coûts d'importations d'un ensemble de produits notamment les importations du blé tendre et du sucre brut.

14. Le budget de l'État se charge de rembourser aux opérateurs dans les secteurs concernés, le différentiel entre le coût réel d'importation du produit en question et le coût estimé adéquat aux prix des produits finaux correspondant à ces intrants.

15. Ainsi, des restitutions ont été déboursées sur les importations du blé tendre et sur celles du sucre brut pour maintenir les prix de la farine et ses dérivées, du pain, ainsi que ceux du sucre raffiné à des niveaux compatibles avec le pouvoir d'achat du consommateur. Ce système de restitution est opéré chaque fois que le besoin s'y presse notamment en cas où les cours de ces produits sur le marché international atteignent des niveaux exorbitants.

16. Un troisième niveau d'intervention des pouvoirs publics a été le soutien direct des prix à la consommation. Historiquement, le royaume du Maroc, s'est inscrit très tôt dans l'orientation de la libéralisation de son économie, la loi 06/99 sur la liberté des prix et la concurrence a consacré le principe de la liberté des prix tout en maintenant 15 groupes de produits et services réglementés. Ces produits qui restent réglementés représentent des biens et services considérés comme stratégiques ou socialement

sensibles et dont les secteurs ne présentent pas assez de concurrence par les prix. En parallèle au dispositif de réglementation des prix, le Maroc dispose d'une caisse de compensation dont les prérogatives consistent à veiller à la stabilité des prix internes via la subvention et le soutien des prix de certains produits à vocation sociale. L'objectif étant de garantir une certaine cohésion et une certaine protection pour les catégories de population les plus défavorisées. Les produits concernés sont le sucre, un type exceptionnel de farine intitulée la farine nationale de blé tendre et le gaz butane.

17. La conjoncture internationale et l'envolée continue des cours mondiaux spécialement du baril de pétrole qui a frôlé les 150 \$ en 2008 et qui n'est pas passé en dessous des 100 \$ tout au long de l'année 2011 ont poussé à l'élargissement du champ d'action de la caisse de compensation pour subventionner en plus des produits classiques d'autres produits notamment les carburants (gasoil et essence), le fuel industriel et le fuel utilisé pour la production d'électricité.

18. La caisse de compensation est dotée par le budget de l'État des fonds nécessaires pour mener cette mission. Avec la persistance de la flambée des prix des matières premières et des niveaux importants des cours mondiaux, cette opération devient de plus en plus délicate eu égard aux sommes faramineuses des subventions à déboursier pour ces produits et qui ont atteints des niveaux alarmants au cours de ces deux dernières années. Ainsi la charge de compensation est passée **12,4 milliards de dirhams** en 2006, à **16,8 milliards de dirhams** en 2007, à **32 milliards de dirhams** en 2008. La relative accalmie du marché international en 2009 a permis de ramener ce montant à **12,8 milliards de dirhams** qui est passé à **31,5 milliards de dirhams** en 2010 et pour battre tous les records au cours de l'année 2011 ou en s'attend à une charge de **45 milliards de dirhams soit à peu près de 5 milliards US dollars**.

19. Parallèlement à la stratégie de soutien intensif des prix adoptée pour l'amortissement des chocs des marchés extérieurs et se référant à sa mission de régulateur économique et du veilleur sur le bon fonctionnement des marchés et leur concurrenciabilité, la Direction de la Concurrence et des Prix a opéré un ensemble d'actions réglementaires et opérationnelles pour conforter et renforcer les mesures déjà adoptées

20. Sur le plan réglementaire, une circulaire relative à l'obligation et les modalités d'affichage des prix a été élaborée et publiée pour une consécration de la transparence dans les relations entre les opérateurs et les consommateurs et pour une meilleure information de ce dernier en période de flambée des prix. La loi n° 30-08 modificative de la loi 06-99 sur la liberté des prix et de la concurrence vient en réponse au contexte de hausse des prix internationaux en mettant en place un nouveau dispositif de contrôle des prix ciblant la rapidité d'action de l'administration dans la lutte contre la spéculation et l'augmentation des niveaux de sanctions comme meilleur moyen de dissuasion.

21. Le renforcement des opérations de contrôle et de suivi des prix sur les différents marchés a été opéré par la création d'une commission interministérielle centrale épaulée par des commissions régionales dont la mission consiste en un suivi régulier des marchés en vue de lutter contre les pratiques restrictives de la concurrence et de déceler les indices de pratiques anticoncurrentielles et en proposant de mesures adéquates pour faire face à tout dysfonctionnement qui pourrait être observé au niveau de ces marchés.

22. Sur le plan opérationnel, la direction de la concurrence et des prix a mené des investigations et des enquêtes voire des études sur les secteurs les plus exposés. Ainsi des enquêtes concurrence ont été lancées dans certains secteurs ayant fait l'objet de mesures tarifaires ou de soutien du budget notamment le secteur du beurre et celui des farines. En plus de la recherche d'indices sur des pratiques enfreignant la concurrence, ces enquêtes avaient pour objectifs une évaluation des effets des mesures adoptées par les pouvoirs publics.

23. Une attention particulière et un suivi régulier ont été consacrés à l'évolution des marchés des huiles de table notamment du comportement des opérateurs du secteur, dont des antécédents d'atteinte aux règles de la concurrence, ont été relevés par la Direction de la Concurrence et des Prix antérieurement. Le secteur sucrier, en raison de sa position de monopole, a également fait l'objet d'un suivi des autorités de la concurrence. Une étude sur les circuits de distribution du sucre a été menée en coordination avec l'opérateur pour une meilleure appréhension de sa politique commerciale et pour plus de transparence dans les agissements menés par la seule entreprise qui opère dans ce secteur.

24. Enfin l'optimisation des secteurs compensés a été également l'un des grands chantiers sur lequel s'est attelé la direction au cours de cette conjoncture. Un meilleur ciblage des efforts financiers du budget de l'Etat, un réaménagement des structures des prix visant une rationalisation des différents coûts et charges et l'instauration d'une transparence dans la formation des prix ont été entrepris pour le secteur des produits pétroliers et celui de la farine.

25. Il est bien évident que le défi imposé par la flambée des matières premières met à l'épreuve le budget de l'Etat par la charge lourde et évolutive de la compensation de même qu'il interpelle les autorités de la concurrence par une remise en cause des principes de la liberté d'actions des marchés par la création de distorsions causées par la montée de l'interventionnisme des pouvoirs publics dans la formation et le contrôle des prix. Au delà des actions palliatives dont les effets ne peuvent être que de court terme, ce défi ne pourrait être débouté qu'en adoptant une vision stratégique globale de long terme.

26. Le royaume du Maroc s'est déjà lancé dans sa stratégie qui s'articule en trois principaux axes. La réduction à terme de la dépendance des secteurs stratégiques du marché international, la rationalisation de la consommation des produits de base et la confortation des infrastructures de stockage ainsi que le renforcement des autorités de la concurrence.

27. Le lancement des stratégies nationales de grande envergure et sur de longues années : la stratégie énergétique visant la diversification du bouquet énergétique par la réduction progressive de la consommation des énergies fossiles et l'introduction des énergies renouvelables en adoptant un cadre réglementaire et opérationnel incitatif au développement de ces nouvelles énergies, la stratégie du Maroc vert visant une amélioration de la production nationale en sucre, céréales, huiles, viandes, lait..... par la mise en œuvre d'une panoplie de contrats programmes entre gouvernement et interprofession objectant la mise à niveau de ces filières.

28. La mise en place d'un cadre réglementaire de l'efficacité énergétique ainsi que les différentes actions qui l'ont accompagnées dans plusieurs secteurs dont l'habitat et le transport met en exergue l'intérêt que revêt l'optimisation de la consommation des produits de base spécialement les produits énergétiques dans la politique des pouvoirs publics. D'autres programmes d'incitation à la rationalisation de l'énergie ont été établis pour l'électricité : la généralisation de la lampe à basse consommation et le système d'économie de 20-20 n'en sont que quelques exemples. Dans le même objectif, un grand encouragement est accordé aux investissements publics et privés dans les infrastructures de stockage et de réception notamment portuaires pour une modulation de la politique d'approvisionnement du pays en accentuant l'approvisionnement en produits stratégique en cas de baisses des prix sur le marché international et en constituant les stocks nécessaires.

29. Par ailleurs, nul ne peut nier qu'en périodes de crise ou de difficultés, la bonne gouvernance est d'un grand apanage dans l'amortissement et l'adoucissement des retombées de la situation. La bonne gouvernance a un important rôle dans la gestion des difficultés de l'instant. Elle ne pourrait être possible sans un cadre législatif adéquat et sans institutions de gouvernance fortes et indépendantes. S'inscrivant dans cette logique, le Royaume a mis en place une nouvelle législation en donnant aux autorités de la concurrence notamment, le conseil de la concurrence jusqu'à aujourd'hui consultatif, plus de pouvoirs et

plus d'indépendance pour une meilleure participation à la gestion des période de crise et pour une meilleure efficacité dans la consécration de la culture de la concurrence et de lutte contre l'économie de rente.

30. En effet, soucieux de l'importance que peut jouer le Conseil de la Concurrence dans la régulation du marché, le Gouvernement par le biais de Ministère des Affaires Économiques et Générales n'a cessé d'insister du la nécessité d'activer ce conseil. Chose concrétisée en 2008 par la nomination du nouveau président et des nouveaux membres.

31. La nouvelle équipe du Conseil a, dès sa prise de fonction, déployé d'énormes efforts en matière de sensibilisation aux avantages du droit de la concurrence, a lancé de études sur la concurrentiabilité de plusieurs secteurs stratégiques et a organisé des conférences internationales auxquelles ont participé d'éminents experts connus mondialement.

32. Considérant toujours l'importance du Conseil de la Concurrence comme organe de moralisation de la vie économique du Maroc, ce conseil a été élevé au rang d'institution constitutionnelle dans la nouvelle constitution marocaine.